



POUR INFORMATION

DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives aux pensions

**a) Rapport de la 188^e session (juillet 2005)
du Comité permanent de la Caisse
commune des pensions du personnel
des Nations Unies**

1. On trouvera ci-après un résumé de la réunion du Comité permanent et de son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Gestion des placements

2. La valeur de réalisation des actifs de la Caisse était de 29,252 milliards de dollars au 31 mars 2005, contre 26,589 milliards de dollars au 31 mars 2004, soit une augmentation de 2,664 milliards de dollars ou 10 pour cent. Le rendement total des placements a été de 7,3 pour cent après ajustement pour l'inflation. Ces chiffres sont légèrement supérieurs à l'indice de référence pour les investisseurs institutionnels. La bonne tenue de l'euro pendant la période à l'examen a contribué positivement au bon rendement des placements.
3. La gestion des placements continue de s'appuyer sur une large diversification (en termes de monnaies, de catégories d'actifs et de zones géographiques), cette méthode étant la plus sûre pour limiter les risques et améliorer les rendements sur le long terme. Le Comité des placements considère que la meilleure manière d'assurer la viabilité de la Caisse est de privilégier les actions sur les obligations, et estime que les orientations actuelles en matière de répartition des placements servent les intérêts de la Caisse.

Budget

4. Le Comité permanent a examiné les propositions budgétaires relatives aux niveaux de dotation en personnel pour le service administratif et pour la gestion des placements. Ces propositions ont été approuvées avec quelques modifications.

Réforme du système des traitements et des prestations par la Commission de la fonction publique internationale et ses effets sur la rémunération prise en compte aux fins de la pension

5. Le Comité permanent a pris note des incidences possibles des réexamens complets des traitements par la CFPI (en particulier la «structure salariale à fourchette élargie» et la «rémunération fondée sur les résultats») sur la méthodologie à utiliser pour déterminer la rémunération à prendre en compte aux fins de la pension. L'Assemblée générale examinera les recommandations conjointes de la CFPI et de la Caisse des pensions à la fin de cette année.

Autres questions administratives

6. Le Comité permanent a discuté d'autres questions relatives à certaines procédures de recours, aux dépenses du Fonds d'urgence, à la création d'un comité de vérification des comptes, aux états financiers, aux hypothèses qui seront utilisées pour la prochaine évaluation actuarielle, à l'achat volontaire d'années d'affiliation supplémentaires, à l'introduction d'un mécanisme de protection en cas de retraite anticipée, à l'impact des fluctuations monétaires sur les prestations de retraite, à la taille et aux méthodes de travail du comité, et à la Charte de gestion de la Caisse. Les membres du comité ont porté une attention particulière à la charte de gestion de la Caisse car elle contient des propositions visant à améliorer l'efficacité et le service à la clientèle.

Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport du Comité permanent

7. En octobre-décembre 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné le rapport du Comité permanent¹ et les documents annexes. Le 23 décembre 2005, elle a adopté le projet de résolution A/C.5/60/L.27 intitulée Questions spéciales touchant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, qui approuvait les recommandations du Comité permanent et leurs incidences financières.

Genève, le 8 février 2006.

Soumis pour information.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session (A/60/183), Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et Rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/60/18, A/60/7/Add.7, A/60/7/Add.22 et Corr.1).